



Référendum « chantiers à délais contraints »

Le projet d'avenant est rejeté par une grande majorité des salariés. Et maintenant ?

Salariés de l'établissement Maintenance de RTE, vous vous êtes fortement mobilisés pour le scrutin (76 %) et vous avez majoritairement dit non au projet d'accord de la Direction (70,8 %). La CFE Énergies vous remercie de votre participation et respecte votre décision. La Direction de RTE a indiqué seulement « prendre acte » de ce vote. Pour autant, ses manquements sont multiples.

La Direction se devait en effet de réunir les conditions permettant d'aboutir à un accord majoritaire, comme l'exige désormais la nouvelle loi Travail. Elle a échoué.

Faute de cette volonté nécessaire, immanquablement, la Direction n'a pas recueilli l'aval de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés et elle n'a pas trouvé mieux que - choix immédiat et facile - se défausser sur les organisations signataires pour vous faire valider ou non ce projet. Elle a donc failli et devra tirer tous les enseignements de cet épisode.

La CFE Énergies, en responsabilité, vous a rendu la parole par ce référendum afin de clore cette négociation.

La mise en exergue de ce nouvel « outil de dialogue social », le référendum, ne saurait cacher l'insuffisance du dialogue social dans cette négociation.

C'est pourquoi, la CFE Énergies souhaite que soient réunies dans les négociations futures les conditions qui permettent d'aboutir à des accords majoritaires. Faute de quoi le dialogue social à RTE serait totalement paralysé.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !**

CFE-CGC ÉNERGIES

59 rue du Rocher

75008 PARIS

www.cfe-energies.com

contact@cfe-energies.com